



Commune de Prangins
Municipalité

Préavis N° 23/2022
au Conseil Communal

**Demande de crédit de CHF 190'000.- TTC pour la création
d'un arrêt de bus aux Mélèzes**

Délégué municipal : M. Jean-Marc Bettems

Dates proposées pour la première séance de commission en présence du délégué municipal :

Le 20 ou 21 septembre 2022 à 20h00, Bureau du Conseil ou Salle Aquarium

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Dans le cadre de l'amélioration du développement du réseau des transports publics et pour donner suite à diverses remarques concernant la sécurité du secteur, la Municipalité de Prangins a mandaté un bureau d'ingénieur pour étudier le réaménagement définitif de l'arrêt de bus Prangins, Les Mèlèzes. Ce mandat fait suite à un essai de modération de trafic, effectué en 2019 pendant une période de 6 mois, qui avait donné satisfaction aux usagers et bien contribué à prédéfinir le type d'aménagement à concrétiser. Ce préavis vise donc à une demande de crédit de CHF 190'000.- pour la création d'un arrêt de bus aux Mèlèzes.

2. Présentation du projet – Ligne 805 – Arrêt des Mèlèzes

Le réseau de transport public de la ligne 805 des Transports publics nyonnais (TPN) de la Commune de Prangins s'est développé ces dernières années. La cadence des bus de la ligne est de 15 minutes en semaine durant la journée et de 30 minutes en soirée et le week-end. La ligne 805 est la ligne la plus fréquentée du réseau de lignes de bus urbaines de Nyon¹ avec une moyenne de 1'838 usagers par jour ouvrable en période scolaire. Les chiffres de fréquentation de l'arrêt des Mèlèzes, situé le long du chemin de la Redoute, le positionnent en 4ème position des arrêts les plus utilisés de la ligne 805 après les arrêts « Nyon, gare Sud », « Nyon, la Redoute » et « Prangins, gare ».

3. Arrêts actuels

A ce jour, l'arrêt des Mèlèzes est existant, de part et d'autre de la chaussée, avec un décalage des deux lignes de marquage d'environ 20 mètres.

Sens Nyon -> Prangins

L'arrêt se situe le long du trottoir avec un espace suffisant. Il est essentiellement utilisé par les usagers des TPN pour descendre du bus.

Sens Prangins -> Nyon

L'arrêt actuel des Mèlèzes ne permet pas d'assurer une attente sécurisée et confortable pour les usagers. Une étroite rangée de dalles en béton délimite l'arrêt le long de la chaussée du côté des voies CFF sans autre mesure de sécurité. De plus, cet arrêt sert essentiellement à la montée des usagers se rendant de Prangins à Nyon. Cet arrêt se situe en plein vent, sans aucune mesure de protection.

¹ Communiqué de presse des TPN du 02.10.2019



Le tronçon concerné du chemin des Mélèzes.



Arrêt des Mélèzes - Situation actuelle

4. Projet de création de l'arrêt de bus

Le gabarit actuel de la chaussée du chemin de la Redoute à cet endroit est étroit, entre 5,50 et 5,60 mètres de largeur. Ceci rend le croisement des bus et camions impossible sans devoir monter sur le trottoir. Les TPN utilisent une régulation automatique pour éviter ces croisements ce qui implique une attente des bus, de part et d'autre de ce tronçon dans des endroits bien dégagés.

Le gabarit disponible de la chaussée ne permet pas de pouvoir aménager un arrêt usuel dans le sens de Prangins à Nyon. Le domaine privé des CFF limitrophe interdit tout développement sur ce versant. Il y a donc un besoin d'aménager la chaussée afin de créer un arrêt de bus dit « sur un rétrécissement de la chaussée ». Ceci va permettre de rassembler les deux arrêts, chacun dans leur sens, en un seul et unique espace dédié. Le projet d'arrêt du bus se fera par rétrécissement de la chaussée. Il sera effectué du côté Jura permettant ainsi de donner une priorité de passage claire coté Lac lors de l'absence des bus.

L'aménagement réalisé va réduire ponctuellement le gabarit de la route pour ne laisser qu'une voie de 3,50 m. de largeur à la circulation. Cette solution rendra tout dépassement ou passage à côté du bus à l'arrêt impossible, y.c. pour les vélos. Les usagers piétons seront donc prioritaires en écartant tout danger dû à la circulation lors de l'arrêt des bus.

Le projet est situé à cheval sur le droit de propriété 76 et sur la parcelle 915, propriété de la Commune de Prangins. Il n'y a donc pas d'impact foncier.

Côté Nord

La largeur du quai bus sera de 2,15 mètres entièrement délimités par une bordure. La longueur du quai prévue à 12 mètres permettra un accès aisé aux bus actuels des TPN. La hauteur du quai sera de 22 cm. Une aide à la traversée sera présente avec une rampe d'accès d'une pente maximale de 6%. Au niveau de la porte avant des bus, une ligne tactilo-visuelle sera peinte. Ces dispositions sont conformes à la loi sur l'égalité pour les personnes handicapées (LHand).

Un abribus de type « Pensilis » d'une longueur de 4,12 mètres sera mis en place avec une protection latérale côté ouest pour protéger les usagers des intempéries. Un banc, une poubelle publique avec cendrier et un support d'information des TPN compléteront cet aménagement. L'arrêt sera mis en évidence par la pose de 3 potelets comme marqueurs visuels et d'un marquage blanc au sol.

Côté Sud

Le trottoir actuel sera repris afin de créer, comme pour la partie nord, un quai d'une hauteur de 22 cm ainsi qu'une aide à la traversée. La largeur du trottoir restera inchangée. Une poubelle publique avec cendrier et un support d'information des TPN compléteront cet aménagement.

Réseaux souterrains

Dans le périmètre de ce chantier, côté sud de la chaussée, un collecteur d'eaux claires pour la récolte des eaux de pluie de la chaussée est existant. Le passage de la caméra de contrôle qui date de 2018, ne met en évidence aucun défaut. Il n'est pas prévu de poser un affichage numérique des horaires ni un éclairage de l'abribus. Toutefois, un tuyau en attente sera posé en travers de la chaussée ; il permettra ultérieurement, si nécessaire, une connexion sans avoir à ouvrir la chaussée.

Eclairage public

Les mâts actuels de l'éclairage public seront conservés. Une réserve est toutefois prévue dans la situation où le câblage électrique devait être refait sous l'arrêt sud dans le trottoir.

Etat de la chaussée

A l'emplacement de l'arrêt de bus actuel et en direction du giratoire des Mélèzes, le revêtement du chemin de la Redoute n'est pas en bon état. Celui-ci est fâencé en plusieurs endroits laissant apparaître des fissures bien prononcées. Dans le cadre de ce projet, il est prévu d'effectuer une réfection de la couche de finition, en plus de l'emplacement de l'arrêt de bus, sur une longueur d'environ 35 mètres (hors zone de l'arrêt de bus) pour une surface d'environ 220 m².



Arrêt des Mélèzes – vue sur l'arrêt Nord – Dégradation de la couche de finition

Des mesures HAP² ont été effectuées par des prélèvements du revêtement routier. Les résultats se sont révélés négatifs, le revêtement actuel n'est donc pas considéré comme pollué. Ces travaux de remplacement de la couche de finition située entre l'arrêt de bus et l'entrée du giratoire sont estimés à CHF 35'000.- HT, ce montant est compris dans les prestations de génie-civil.

² Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques

5. Coût de réalisation

Le crédit demandé pour ces travaux est le suivant :

Génie civil (basé sur soumissions rentrées)	CHF	96'100.-
Abribus	CHF	24'000.-
Eclairage public	CHF	5'000.-
Marquage et signalisation	CHF	3'000.-
Prestation d'ingénieurs (phase étude)	CHF	6'400.-
Prestation d'ingénieur (direction des travaux)	CHF	8'000.-
Prestation d'ingénieur (géomètre)	CHF	3'000.-
Travaux préparatoires – Test HAP	CHF	1'500.-
Divers et imprévus	CHF	14'600.-
Réserve économique ³	CHF	<u>29'200.-</u>
Total HT	CHF	163'700.-
TVA 7.7% et arrondi	CHF	<u>13'600.-</u>
Total TTC arrondi	CHF	190'000.-

Ces montants sont basés sur le retour de soumissions. Une majoration de 10% est prise en compte en ce qui concerne les divers et imprévus.

Une réserve économique de 20% est indiquée afin d'obtenir une marge supplémentaire pour répondre aux potentielles et imprévisibles augmentations financières en raison de la situation politico-économique mondiale actuelle.

Entretien

L'arrêt des Mélèzes sera équipé de supports d'information, de poubelles avec cendriers et d'un abri. L'entretien, le nettoyage et le changement des sacs poubelles sera effectué, comme aujourd'hui, par le Service Travaux publics, déchets, voirie & espaces verts de la Commune. Un coût annuel de CHF 1'000.- est à prendre en considération.

³ Réserve (20%) en prévision de l'augmentation des coûts dû à la situation économique actuelle

6. Conclusion

Ce projet permettra de répondre aux sollicitations des usagers du secteur des Mélèzes grâce à une amélioration notable de la sécurité de cet arrêt de bus très fréquenté. La mise en conformité des deux quais bus de cet arrêt, selon les exigences de la LHand, les rendra conformes et adaptés pour les personnes à mobilité réduite qui, aujourd'hui, ne peuvent l'utiliser. Cet aménagement répond à la volonté de la Municipalité d'améliorer ses prestations de confort et de sécurité envers ses concitoyens et de les encourager à utiliser la prestation assurée par les TPN.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Prangins

- vu le préavis N° 23/2022 concernant la demande d'un crédit de CHF 190'000.- TTC pour la création d'un arrêt de bus aux Mélézes,
- vu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- ouï les conclusions de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 190'000.- TTC, pour la création d'un arrêt de bus aux Mélézes,
2. de financer cette opération par la trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 10 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Ainsi adopté en séance de Municipalité du 22 août 2022 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique



Dominique-Ella Christin



La secrétaire



Poona Mahshoor